

CHELSEA EXPRESS

ÉTÉ 2020

**COVID-19:
ne baissions
pas la garde**

**Créons le Chelsea
de demain**

**Lots d'Hydro-Québec:
l'achat poursuit son cours**





Mot de la mairesse

Les dernières semaines nous ont confronté à une épreuve jamais imaginée. Malgré tout, nous avons réussi à sauver des vies grâce à notre discipline et notre solidarité. Je vous remercie du fond de mon cœur pour tous les efforts que vous avez faits et continuez de faire. J'aimerais souligner l'aide de nos organismes communautaires qui ont tendu la main immédiatement aux plus vulnérables et spécialement à ceux en besoin d'aide alimentaire. Notre communauté a, encore une fois, démontré toute la force et l'entraide dont elle sait faire preuve.

Dans le même ordre d'idée, l'UMQ a émis une déclaration de solidarité avec Montréal, le 15 mai dernier, rappelant l'importance de se soutenir en temps de crise, et particulièrement pendant le déconfinement. Je vous invite à la lire sur notre site Web. Plus que jamais, c'est le moment de se tenir coude à coude et de se rappeler que nous nous relèverons tous ensemble de cette catastrophe.

Malgré le contexte actuel, les projets municipaux continuent. Nous avons lancé au début du mois d'avril la campagne « Je soutiens les commerces de Chelsea » afin d'aider les commerçants à passer au travers de cette période plus difficile. Vous avez été nombreux à démontrer votre enthousiasme et votre soutien. La page d'achat local de notre site Web a été la plus consultée du mois d'avril. Merci!

Le processus de révision du plan d'urbanisme a également été lancé et après avoir consulté les organismes communautaires et les associations de résidents, c'est maintenant à votre tour de vous exprimer! Je vous invite à consulter la page 8 pour les détails. Votre participation est primordiale puisqu'elle nous permettra d'identifier les forces et les faiblesses de Chelsea. Ce sont ces orientations qui nous guideront pour le reste du processus!

Cette édition du Chelsea Express contient beaucoup d'informations, mais comme la situation continue d'évoluer, je vous invite à consulter fréquemment notre site Web, à vous abonner à notre infolettre et à nous suivre sur Facebook pour ne rien manquer.

Soyez prudents et continuons d'acheter local!



Caryl Green

Caryl Green
Mairesse
c.green@chelsea.ca
819 827-6217





QUOI DE NEUF

COVID-19 : Ne baissons pas la garde

Bien des choses ont évolué depuis que l'Organisation mondiale de la santé a déclaré, le 11 mars dernier, que la maladie à Coronavirus était une pandémie. Nos quotidiens ont été chamboulés, l'utilisation des technologies est devenue indispensable pour rester en contact avec nos proches, et nous avons dû apprendre à ralentir.

De leur côté, le personnel de la santé mène le combat d'une vie en veillant sur nos aînés et les personnes atteintes du virus. Plusieurs font d'énormes sacrifices en mettant leur vie en jeu et en se séparant temporairement de leur famille pour prendre soin de celle des autres. Au nom de tous, un énorme merci.

OUI ÇA VA BIEN ALLER, MAIS LA PARTIE N'EST PAS GAGNÉE

Malgré le retour progressif vers la reprise des activités, la partie n'est pas gagnée. Avec l'été à nos portes, il sera important de continuer à appliquer les consignes sanitaires afin de protéger les plus vulnérables et de donner un peu de répit aux travailleurs de la santé.

- Gardez une distance de deux mètres et portez un masque dans les lieux publics lorsque la distanciation physique est impossible.
- Lavez-vous les mains pendant 20 secondes avec de l'eau tiède et du savon.
- Toussez ou éternuez dans votre coude.
- Si vous avez des symptômes de rhume ou de grippe, restez à la maison.

RÉSUMÉ DES MESURES MISES EN PLACE PAR LA MUNICIPALITÉ DEPUIS LE DÉBUT DE LA PANDÉMIE

- Création d'une page COVID-19 afin d'y répertorier l'ensemble des informations importantes à savoir et création d'une campagne d'achat local afin de soutenir les entreprises du territoire.
- Tenue des séances du conseil et de certains comités par visioconférence.
- Possibilité d'obtenir une carte de bibliothèque temporaire et prêts de documents sans contact.
- Don de masques N95 au CISSS de l'Outaouais.
- Mise sur pied d'un calendrier quotidien d'activités à faire seul ou en famille.
- Annulation des intérêts et pénalités jusqu'au 1^{er} septembre sur les soldes impayés des taxes foncières.
- Appel hebdomadaire avec les organismes communautaires afin de s'assurer qu'ils ont l'aide dont ils ont besoin pour venir en aide aux personnes vulnérables.

La Municipalité a mis en place une page dédiée à la COVID-19 sur son site Web afin d'y rassembler les informations importantes. Nous vous invitons à la consulter fréquemment au chelsea.ca/covid-19.

Réouverture de l'hôtel de ville

Les bureaux municipaux ont rouvert aux résidents le 8 juin dernier. L'accès se fait désormais par la porte principale située du côté du chemin d'Old Chelsea et les résidents sont invités à suivre les consignes d'hygiène et de distanciation physique en vigueur. Le port du masque est obligatoire pour tous les visiteurs.

L'horaire habituel est maintenu, mais les citoyens désirant rencontrer un employé doivent obligatoirement prendre un rendez-vous avant de se

déplacer. De plus, un seul citoyen à la fois est autorisé lors de ceux-ci. Cela s'applique pour tous les services, y compris pour les demandes de permis. Cette nouvelle procédure a pour but de minimiser les allées et venues à l'hôtel de ville et ainsi réduire les risques de contagion de la COVID-19.

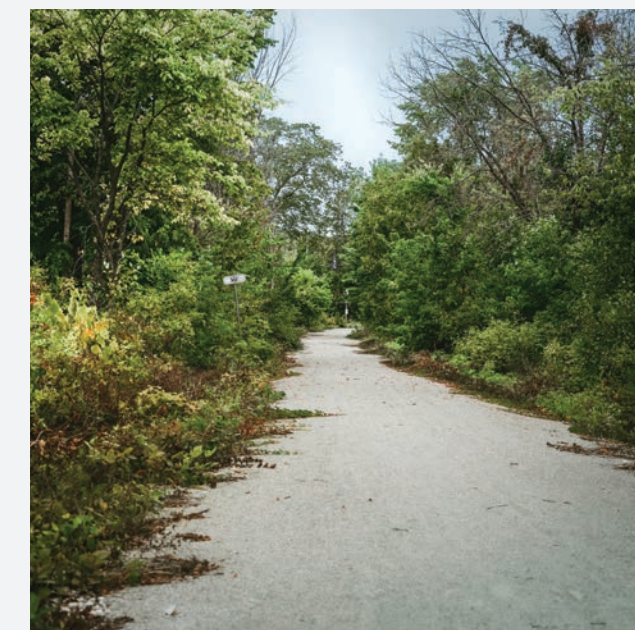
Malgré la réouverture des bureaux, nous invitons les résidents à favoriser les services en ligne, lorsque possible. Plus de détails au chelsea.ca.

Programme d'inspection des bandes riveraines

En raison de la COVID-19, le programme d'inspection des bandes riveraines n'aura pas lieu cet été. Ce programme, qui a débuté en 2016, a permis, jusqu'à maintenant, de régulariser les bandes riveraines non conformes des lacs Kingsmere, Meech et Mountains (Beamish).

En 2020, c'était au tour de la rivière Gatineau de faire l'objet de ces inspections, mais dû à la crise sanitaire actuelle, elles seront remises à l'été 2021. La procédure de celles-ci s'avère plus complexe, notamment en raison de nombreux quais situés sur l'emprise municipale. Concernant la régularisation des quais, aucune décision n'a encore été rendue sur la nouvelle procédure à suivre. Le comité des quais travaille toujours à mettre en place une politique à ce sujet. Des consultations publiques auront lieu d'ici la fin de l'année.

Avancement des travaux du sentier communautaire



L'avancement des travaux du sentier communautaire va bon train. Plusieurs travaux sont prévus cet été en vue de la mise en place de la fondation finale.

Des travaux de stabilisation, de remplacement et de réparation de ponceaux, de mise en place de signalisation, d'installation de glissières de sécurité et d'aménagement d'intersections auront lieu cet été pour compléter la préparation du sentier. La réalisation des travaux d'aménagement de la forme finale du sentier devrait s'échelonner du mois de juillet jusqu'au mois d'octobre 2020.

Celle-ci comprendra les secteurs entre la limite sud et le chemin de la Vallée, entre le chemin Wright et le chemin Wallace ainsi qu'entre le chemin Church et la limite Nord de la municipalité. Ainsi, c'est plus de 18 km qui seront complétés d'ici la fin de 2020!



QUOI DE NEUF

L'achat des terrains d'Hydro-Québec poursuit son cours

Depuis la séance d'information tenue le 17 février sur l'achat des lots d'Hydro-Québec, les officiers municipaux ont rencontré une cinquantaine de propriétaires de lots contigus à la rivière Gatineau. Ils ont révisé avec eux leur certificat de localisation ou leur acte de vente dans le but de les rassurer que l'achat des lots d'Hydro-Québec n'aura aucun impact sur la forme ou la superficie de leur propriété, telle qu'elle apparaît aujourd'hui au cadastre du Québec.

La majorité des résidents ne s'opposent pas à l'achat des lots d'Hydro-Québec, mais sont préoccupés pour l'avenir de leurs structures privées situées sur la rive de la rivière ou sur l'emprise du sentier communautaire. À ce sujet, la Municipalité travaille sur une politique qui viendra adresser la situation. Entre temps, l'achat des lots d'Hydro-Québec poursuit son cours et sera finalisé durant l'été.

Rappelons que l'achat des terrains d'Hydro-Québec a trois objectifs soient :

- d'offrir un accès public à la rivière Gatineau afin de jouir de ses bienfaits ;
- de réaliser des relevés et des travaux municipaux lorsqu'ils seront requis afin d'assurer la stabilisation et le drainage adéquat du sentier communautaire ;
- de respecter la propriété des quais.

Le conseil municipal a approuvé l'acquisition de 14 lots d'Hydro-Québec le 14 janvier dernier pour un montant de 47 426 \$ plus taxes. Ces lots dont la superficie totale est de 1 893 825,30 m² sont situés en rive de la rivière Gatineau entre le chemin Peter's Point et la frontière Nord du territoire de la municipalité. Pour continuer à suivre le dossier, visitez le chelsea.ca/acces-riviere.

Politique des quais

Veillez noter que le comité de quai continue son travail pour la mise en place d'une politique des quais. Des consultations publiques sur le sujet seront tenues plus tard cette année.

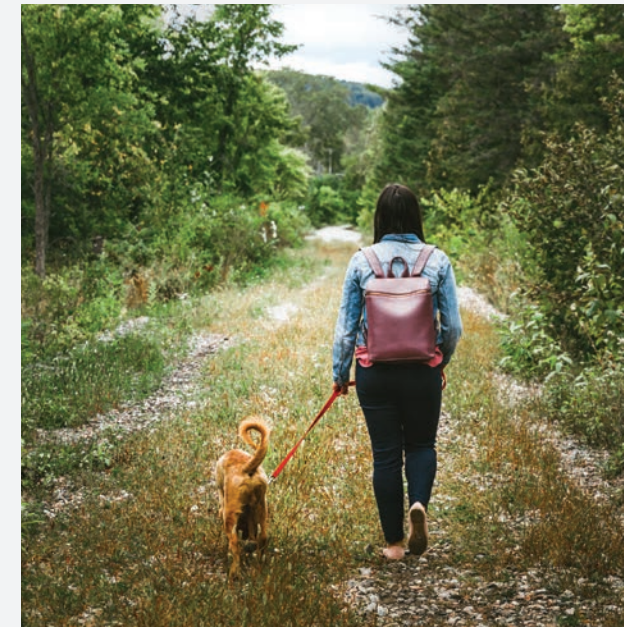
Révision du plan de transport actif

La Municipalité entamera dans les prochaines semaines la révision de son plan de transport actif (PDTA). L'objectif de cette mise à jour est de revalider la vision du plan ainsi que ses orientations.

Selon le cadre de réalisation, des consultations citoyennes auront lieu d'ici la fin de l'été afin de vous donner la chance de vous exprimer sur le sujet et de nous aider à améliorer le transport actif à Chelsea. Votre opinion importe! Surveillez notre site Web prochainement, plus de détails viendront.



Chiens en laisse: une obligation dans les lieux publics



Lorsque vous sortez Fido à l'extérieur de votre domicile, vous devez le tenir en laisse en tout temps. Ce règlement s'applique sur tous les lieux publics (rues, sentiers, parcs, etc.) du territoire de la municipalité.

La laisse doit être d'une longueur maximale de 1,85 m ou 6 pieds et doit être tenue par une personne en mesure de contrôler et de tenir son chien sans que celui-ci ne lui échappe ou contrôle ses déplacements. C'est le règlement!

De plus, par respect pour les autres, ramassez les excréments de votre animal de façon à maintenir les lieux propres et agréables pour tous. C'est aussi ça le règlement!

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES ANIMAUX EN LIEN AVEC LA COVID-19

Selon l'ordre des médecins vétérinaires du Québec, rien n'indiquerait, jusqu'à maintenant, que les animaux de compagnie peuvent être infectés ou qu'ils pourraient transmettre la COVID-19 à l'humain. Cependant, puisque le virus peut survivre quelques heures sur des surfaces sèches et humides, il est logique et prudent de penser qu'il peut survivre sur le poil d'un animal. Il est donc recommandé de limiter les contacts de votre animal avec les autres afin de ne pas prendre de risque inutile. Évitez également de flatter les animaux des autres ou de permettre aux autres de flatter votre animal. Bref, les mesures de distanciations physiques s'appliquent même avec les animaux de compagnie. Pensez-y!

Reprise des travaux de stabilisation du Ruisseau Chelsea

Les travaux de stabilisation du ruisseau Chelsea ont repris le 15 juin dernier. Rappelons que ces travaux sont réalisés à titre préventif puisque le ministère de la Sécurité publique (MSP) a identifié cette zone comme à risque potentiel de glissement de terrain.

Une première partie des travaux a été réalisée durant la période hivernale. La deuxième partie s'échelonne jusqu'au 20 août prochain et comprend les travaux d'ensemencement et de plantation d'arbustes. À noter qu'aucune entrave routière n'est prévue. Cependant, une circulation plus fréquente de véhicules lourds pourrait être observée sur la Route 105 au sud du chemin Hudson.

Détails au chelsea.ca/info-travaux.



Révision du plan d'urbanisme

La Municipalité de Chelsea a lancé officiellement le processus de révision de son plan d'urbanisme, un document officiel qui permet de planifier et d'organiser le développement du territoire.

La révision permettra d'ajuster la réglementation municipale au nouveau Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais qui a été adopté en février dernier. C'est aussi l'occasion de revisiter le plan d'urbanisme en vigueur depuis 2005 et le programme particulier d'urbanisme du centre-village de 2011, et de les moderniser selon les objectifs et la vision de la communauté d'aujourd'hui. Le tout, dans un esprit de développement durable misant sur des principes d'urbanisme à faible impact climatique.

Vous pouvez dès maintenant répondre à notre sondage en ligne afin de nous aider à identifier les forces et les faiblesses de Chelsea. Ce sondage n'est que la première étape puisque vous serez invités

à partager votre vision et vos idées tout au long du processus grâce à des consultations publiques, des ateliers et des questionnaires en ligne. Votre participation est impérative au succès de cette démarche afin que la nouvelle réglementation reflète bien vos préoccupations.

QUATRE GRANDES ÉTAPES

Le processus devrait s'étaler sur une période d'un an et demi à deux ans et comprendra quatre grandes étapes. Selon les mesures préventives liées à la COVID-19, les consultations publiques se tiendront en ligne grâce à différentes plateformes numériques.

- Exercice de vision stratégique (avril à juin 2020)
- Révision du plan d'urbanisme (avril 2020 à octobre 2021)
- Refonte des règlements d'urbanisme (septembre 2020 à juillet 2021)
- Adoption des règlements par la MRC et mise en vigueur (août/septembre 2021)

Pour ne rien manquer et pour répondre au sondage, visitez le chelsea.ca/plan.

Hébergement courte durée : en attente de la loi provinciale

Des résidences privées offrent clandestinement de l'hébergement de courte durée sur le territoire de la municipalité grâce à des sites Web tels que Airbnb, Vrbo, Wimbu et autres ce qui engendre, dans certains cas, des nuisances significatives pour le voisinage. Toutefois, la possibilité d'offrir aux résidents qui le souhaitent l'occasion de tirer des revenus supplémentaires grâce à la location à court terme de leur résidence principale, et ce, dans un cadre légal et réglementaire clair, simple et équitable pour tous est présentement étudiée.

Pour trouver un juste milieu, le Service de l'urbanisme et du développement durable travaille depuis plusieurs mois sur une série de modifications réglementaires qui viendront encadrer ce type d'usage selon des conditions restrictives. La réglementation viendra aussi établir les pénalités applicables aux propriétaires continuant à offrir des services d'hébergements non autorisés.

Des consultations publiques seront tenues à ce sujet. Dans l'éventualité où les mesures préventives de la COVID-19 sont toujours en cours, elles auront lieu en ligne grâce à des plateformes numériques.

EN ATTENTE DES LOIS ET RÈGLEMENTS PROVINCIAUX

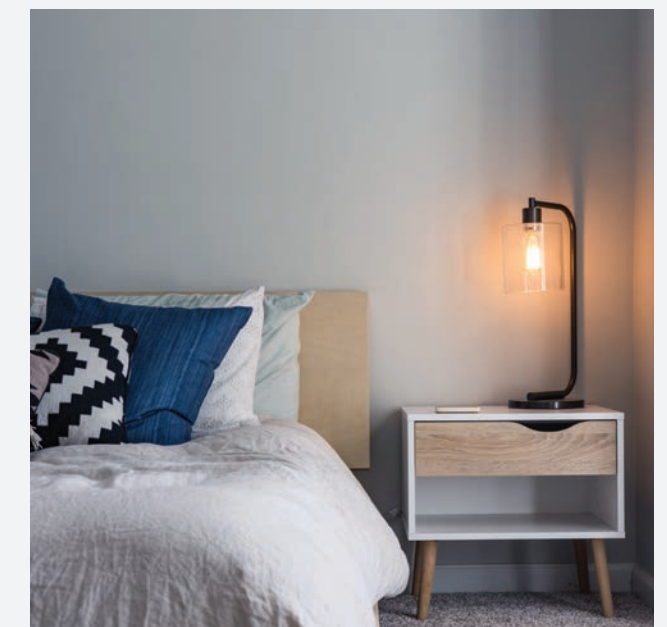
Puisque toute nouvelle réglementation municipale doit obligatoirement respecter les lois et règlements provinciaux, le conseil municipal a choisi de suspendre la procédure de modification jusqu'à l'adoption des nouvelles lois provinciales.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a déposé en novembre 2019 le projet de loi no 49 qui apportera des modifications législatives

aux lois provinciales qui encadrent l'hébergement de courte durée. L'adoption était prévue en mai 2020, mais la suspension des activités de l'Assemblée nationale a reporté la mise en vigueur à une date ultérieure indéterminée.

Depuis mai 2020, une modification au Règlement sur les établissements d'hébergement touristique est en vigueur. Ce règlement provincial instaure, entre autres, une nouvelle catégorie d'établissement d'hébergement touristique, appelée « établissements de résidence principale ». De plus, il est maintenant obligatoire pour les propriétaires ou locataires qui souhaitent offrir en location leur résidence principale de détenir une attestation de classification de la part de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) sous la forme d'un avis écrit et d'un numéro d'établissement. Il revient aux inspecteurs de Revenu Québec de veiller au respect de la Loi et du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique.

Nous invitons les résidents de Chelsea à se tenir informé de l'évolution des orientations gouvernementales en cette matière en visitant le site Web du gouvernement du Québec.





Adoption de mesures d'allègement pour les taxes municipales

Réunis en séance ordinaire du conseil municipal par vidéoconférence le 2 juin, les élus ont décidé de façon unanime de prolonger la période d'annulation des intérêts et pénalités sur les soldes impayés des taxes exigibles. Cette annulation est maintenant valable pour la période comprise entre le 13 mars et le 1^{er} septembre 2020. Les chèques postdatés déjà reçus seront encaissés aux dates prévues, à moins d'avis contraire du citoyen. Nous encourageons tous ceux et celles qui sont en mesure d'effectuer leur paiement de compte de taxes à le faire aux dates prévues afin de maintenir les liquidités de la Municipalité. Pour plus de détails, visitez le chelsea.ca/taxation.

COVID-19 : pas d'impact majeur pour le moment

Le Service des finances et de la taxation évalue présentement les impacts financiers de la pandémie sur les finances de la Municipalité.

Contrairement à d'autres villes ou municipalités, Chelsea ne touche aucun revenu provenant, par exemple, de salles de spectacles, de parcomètres, de piscines ou d'un système de transport en commun, ce qui fait qu'elle est moins affectée financièrement à ce niveau.

La Municipalité est dotée de lignes de crédits intactes pour des besoins de liquidité à court terme et d'un surplus qui permettra d'absorber le déficit que pourrait créer la COVID-19 sur l'exercice financier.

Le principal aspect qui pourrait avoir un impact est le développement immobilier puisqu'il est difficile d'estimer les revenus qui seront perçus cette année, advenant un ralentissement. Cependant, pour l'instant, ce n'est pas préoccupant.

Faits saillants 2019 Rapport de la mairesse

Conformément à l'article 176.2.2 du code municipal, je vous présente les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019. Le rapport a été audité par Marc Boucher associé responsable de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. et ces derniers sont d'avis que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité.

L'exercice financier 2019 s'est soldé par un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 1 489 062 \$ portant ainsi le surplus accumulé non affecté à 1 596 622 \$ au 31 décembre 2019.

Cet excédent de fonctionnement est dû :

- À des revenus plus élevés que prévu, qui proviennent majoritairement :
 - des revenus de mutation supplémentaires de 651 562 \$;
 - des revenus de taxes supplémentaires de 62 329 \$;
 - des revenus tenant lieu de taxes supplémentaires de 144 465 \$;
 - des revenus de transferts supplémentaires de MDDEP et Recyc-Québec de 58 072 \$;
 - des revenus d'intérêts et pénalités supplémentaires de 140 976 \$.

- À des dépenses moins élevées que prévu, qui proviennent majoritairement :
 - des salaires et avantages sociaux moindres de 313 655 \$ dus à des embauches non réalisées ou réalisées plus tard que prévu en cours d'année;
- À des dépenses de 89 250 \$ non réalisées et reportées à 2020.

Résultats de fonctionnement de l'exercice 2019

- Revenus de fonctionnement : 19 391 612 \$
- Charge de fonctionnement : 18 929 199 \$
 - Incluant la quote-part de la MRC : 3,4 M \$
 - Incluant les frais de financement : 1,3 M \$
 - Incluant les salaires et avantages sociaux : 4,9 M \$
 - Incluant l'amortissement : 3,2 M \$
- Conciliation à des fins fiscales : 1 026 649 \$
 - Incluant le remboursement de la dette : 2,6 M \$
 - Incluant l'amortissement : -3,2 M \$

Dépenses d'investissement de l'exercice 2019

La Municipalité a investi dans divers projets au cours de l'exercice financier 2019 dont plusieurs ont bénéficié de subvention. Ces principaux projets sont :

- l'achat d'équipements informatiques, plateforme citoyenne Voilà!, nouveau serveur administratif et site Web municipal : 51 307 \$;
- la réfection et l'aménagement d'une piste cyclable sur le chemin de la Mine : 2 237 955 \$ (subvention s'appliquant à la réfection des

chemins Notch et de la Mine, de 974 830 \$ du Fonds des petites collectivités du FCCQ et 300 000 \$ de la CCN);

- la réfection du chemin Notch (revêtement final) : 255 145 \$;
- la réfection du chemin de la Rivière (honoraires professionnels) : 170 115 \$;
- les travaux de drainage et de stabilisation sur le sentier communautaire : 98 950 \$;
- les travaux d'aménagement sur le sentier communautaire : 539 967 \$;
- les travaux de stabilisation de talus de deux affluents du Ruisseau Chelsea : 72 487 \$ (subvention de 5 400 000 \$ ou 75 % du coût réel de travaux, provenant du ministère de la Sécurité publique);
- les travaux de drainage sur divers chemins : 210 789 \$;
- l'achat de divers véhicules, de machineries et d'équipements (remplacement) : 236 525 \$;
- l'achat de clignotants, de radars et de silhouettes pour la sécurité routière : 39 391 \$.

Le coût total des dépenses d'investissements de l'exercice financier 2019 a été de 4 209 184 \$. Ce montant inclut les différentes subventions obtenues par la Municipalité afin d'alléger la charge fiscale des résidents et ainsi diminuer les dépenses totales.

En conclusion, le rapport financier au 31 décembre 2019 nous démontre que la Municipalité est en bonne situation financière. Je tiens, encore une fois, à remercier le conseil municipal, toute l'administration municipale ainsi que les résidents pour leur travail et leur contribution dans tous les projets.

Environnement



Trucs et astuces du compostage

L'été est arrivée et parfois quelques désagréments concernant le compostage peuvent apparaître durant cette période. Voici donc un rappel de quelques trucs et astuces pour vous aider.

ODEURS

- Évitez de placer votre bac en plein soleil et sortez-le à chaque collecte
- Rincez votre bac à compost après chaque collecte avec de l'eau savonneuse ou avec du vinaigre.
- Utilisez des sacs de papier (dans le bac) ou encore déposez du papier journal ou des feuilles mortes par-dessus chaque ajout de matières.
- Congelez vos restes de nourriture et ajoutez-les au bac à la dernière minute.
- Laissez sécher les feuilles et l'herbe coupée avant de les ajouter dans votre bac

ANIMAUX IMPORTUNS

- Utilisez une barrure conçue pour le bac ou encore une bande élastique (de style bungee) pour garder le bac toujours fermé. Si le problème persiste, saupoudrez votre couvercle de poivre de Cayenne

ou enduisez son rebord de menthol. Prenez les mêmes précautions qu'avec les ordures ménagères. Le mieux est de laisser le bac dans un coin de votre garage et d'en garder la porte fermée.

VERS ET ASTICOTS

- Une fois vidé de son contenu, laissez le couvercle ouvert pour faire sécher les vers et asticots au soleil. Vous pouvez également les saupoudrer de bicarbonate de soude ou de sel, les vaporiser avec du vinaigre, ou les asperger d'eau bouillante.

Sondage sur l'utilisation des foyers et des poêles à bois

Le plan d'action de développement durable de la Municipalité de Chelsea met en contexte plusieurs actions prioritaires à réaliser entre 2018 et 2021. L'une d'entre elles est d'assurer un milieu de vie sain dans les ménages.

Les particules fines contribuent à la dégradation de la qualité de l'air et peuvent avoir des effets sur la santé, notamment pour les personnes asthmatiques, ayant des troubles respiratoires ou cardiaques, ainsi que les aînés.

C'est pourquoi la Municipalité vise à amasser le plus d'information possible sur la quantité de particules fines se dégageant dans la fumée provenant des foyers et des poêles à bois. Ces données serviront à réaliser un portrait de la situation à Chelsea, et éventuellement à sensibiliser les résidents sur les impacts de l'utilisation des foyers et poêles à bois.

Pour participer, rendez-vous au chelsea.ca/sondage.

Travaux publics



Cet été, prévoyez vos déplacements!

Prévoyez vos déplacements à l'aide de notre page info-travaux. La Municipalité de Chelsea y met à jour les informations relatives aux travaux en cours et à venir. Vous pourrez ainsi connaître les secteurs touchés par les travaux et les entraves prévues. Soyez à l'affût des plus récentes mises à jour. chelsea.ca/info-travaux.

Changements de vitesse sur la Route 105 et le chemin McNally

Suite aux recommandations du comité consultatif des travaux publics et des infrastructures, le conseil municipal a récemment adopté une mesure de réduction de la vitesse permise sur un tronçon de la Route 105 et du chemin McNally afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et celle des piétons et des cyclistes.

ROUTE 105 (en vigueur dès maintenant)

Nouvelle limite de vitesse
50 km/h (anciennement 70 km/h)

Tronçon
Route 105 entre le chemin Station et le 829 Route 105.

CHEMIN McNALLY (en vigueur dans 30 jours)

Nouvelle limite de vitesse
30 km/h (anciennement 40 km/h)

Tronçon
Chemin McNally à la hauteur du parc municipal

Vidange des fosses septiques : une distance de 3 mètres s.v.p.!

Le Service des travaux publics et des infrastructures a débuté le 11 mai dernier son programme de vidange des fosses septiques. En raison de la COVID-19, des mesures ont été mises en place conjointement avec la firme Épursol afin de protéger les travailleurs :

- une distance minimum de trois mètres doit être respectée avec les travailleurs en raison des déplacements fréquents et du maniement d'équipement ;
- aucun contact ne doit avoir lieu avec les équipements d'Épursol et de la Municipalité
- chaque employé aura un équipement de protection ainsi que des produits désinfectants et antiseptiques à sa disposition.

Advenant un non-respect des mesures, les employés de la Municipalité et d'Épursol sont autorisés à quitter les lieux et à reporter la vidange à un autre moment.

Pour plus de détails et pour connaître l'horaire du programme, visitez le chelsea.ca/septique.

Communication



Je soutiens les commerces de Chelsea

Une campagne de soutien à l'achat local ayant pour but d'inviter les résidents à encourager les commerces et les entreprises de Chelsea en cette période plus difficile a été lancée. La campagne intitulée « Je soutiens les commerces de Chelsea » a été lancée le 6 avril dernier et s'est déclinée en version Web et papier.

En complément, une page Web a été créée afin de rassembler les offres de service des commerces et des entreprises participantes ainsi que leurs informations de contact. La Municipalité souhaite également que cette page puisse venir en aide aux personnes plus vulnérables qui ne peuvent sortir de la maison.

Si vos finances personnelles peuvent vous le permettre, nous vous invitons à encourager l'économie locale, et ce, en respectant les mesures de distanciation physique.

Tous les détails au chelsea.ca/achat-local.

Concours de photos

La Municipalité lance son concours de photo annuel pour votre calendrier municipal gratuit. La thématique de cette année : Chelsea tout en beauté.

Envoyez-nous des photos représentant à vos yeux la beauté de Chelsea. Que ce soit ses paysages, les moments en famille que vous vivez, l'entraide communautaire, les événements culturels ou sportifs, etc. N'hésitez pas à fouiller dans vos archives! Les photos choisies seront publiées dans le calendrier municipal 2021 distribué à tous les résidents. Date limite pour nous envoyer vos photos : 31 août 2020.

Tous les détails au chelsea.ca/concours.



Sécurité publique



Réduire les alarmes incendie non fondées

Au Québec, neuf alarmes incendie sur dix que reçoivent les centres de télésurveillance sont non fondées. Quelques fois, elles sont dues à une installation déficiente du système d'alarme, à un mauvais entretien ou à une composante défectueuse. Dans la plupart des cas, elles sont dues à de la fumée légère telle que de la vapeur d'eau, de la fumée de cigarette, au chauffage ou même à de la poussière.

Lors d'une alarme incendie non fondée, vous disposez de 90 secondes pour composer votre code d'accès afin d'annuler la transmission du signal d'alarme au centre de télésurveillance. Cependant, avant d'annuler l'alarme, vérifiez pour quelle raison elle s'est déclenchée : incendie réel, manipulation erronée, fumée légère, etc. Considérez toute alarme comme fondée jusqu'à preuve du contraire.

Si vous êtes en présence de fumée ou d'un feu, évacuez les occupants jusqu'au point de rassemblement, puis faites le 9-1-1. Ne retournez pas à l'intérieur sans la permission des pompiers.

Quelques conseils pour éviter les alarmes incendie non fondées sont disponibles sur notre site Web au chelsea.ca/alarme.

Source : Ministère de la Sécurité Publique

Feux extérieurs : levée de l'interdiction

L'interdiction de faire des feux extérieurs est maintenant levée. En effet, compte tenu de la feuillaison des arbres et des arbustes, l'apparition de verdure, ainsi que l'augmentation du taux d'humidité, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a été en mesure de lever l'interdiction, en vigueur depuis la mi-avril. Les feux à ciel ouvert de moins d'un mètre (sans permis) et les feux faits dans un foyer munis d'un pare-étincelles sont maintenant permis sur le territoire de la municipalité. Cependant, l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert excédant un mètre (avec permis) est toujours en vigueur puisque la période d'autorisation pour ceux-ci est terminée depuis le 30 avril.

Avant de profiter d'un feu extérieur, le Service de sécurité incendie rappelle à ses citoyens l'importance de vérifier les restrictions en vigueur sur le site Web de la SOPFEU.

Loisirs

MARDIS EN MUSIQUE : MIA KELLY EN PERFORMANCE VIRTUELLE

En attendant de pouvoir vous offrir un spectacle en plein-air, le Service des loisirs vous invite à découvrir ou redécouvrir la chanteuse Mia Kelly, une artiste prometteuse de la région! Le 14 juillet prochain à 19 h 30, connectez-vous sur notre page Facebook pour visionner sa performance en direct. Détails au chelsea.ca/mardis-musique.



RÉOUVERTURE DES MODULES ET AIRES DE JEUX

Les modules et aires de jeux des parcs de la municipalité sont maintenant accessibles à la population! En raison de l'impossibilité d'assurer un nettoyage fréquent et adéquat, leur utilisation est cependant au risque des utilisateurs. Les résidents devront s'assurer de respecter les mesures sanitaires en vigueur, et ce, avant et après l'utilisation des installations.



BORNE DE RÉPARATION DE VÉLO

Avez-vous remarqué la nouvelle borne de réparation de vélo située au coin du chemin d'Old Chelsea et Scott? Installée il y a quelques semaines seulement, elle offre de nombreux outils et une pompe à air. Une deuxième borne sera installée prochainement. L'endroit reste toujours à déterminer.



J'adore lire

SUGGESTION DE LECTURE D'AMÉLIE



collection
numérique

UNE DEUXIÈME VIE T.1 : SOUS LE SOLEIL DE MINUIT Mylène Gilbert-Dumas

Lassés d'une vie dominée par l'endettement, Élisabeth et son conjoint liquident tout et partent pour le Yukon, où ils espèrent renflouer leurs coffres avant de revenir à Montréal. Mais ce plan prend bientôt un tour chaotique : en quelques mois, Élisabeth se retrouve célibataire, sans emploi et sans logement, seule à l'autre bout du pays.

Contre toute attente, plutôt que de l'effrayer, la perspective de cette nouvelle vie la grise. La rencontre de deux hommes aux antipodes de ceux qu'elle a connus jusqu'ici et l'adoption d'une petite chienne en danger de mort lui révèlent une nouvelle passion pour la course de chiens de traîneaux. Ainsi se dessine pour elle les contours d'une existence palpitante sous les lueurs du soleil de minuit.

PLAN DE RÉOUVERTURE GRADUELLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Afin de respecter les directives de la première phase du plan de réouverture des bibliothèques publiques annoncée par le gouvernement du Québec, le service de prêts de documents sans contact, instauré le 7 mai dernier, a été maintenu jusqu'au 13 juin. Les citoyens ont donc pu continuer d'envoyer leurs commandes de livres par courriel et de les récupérer sous la tente extérieure prévue à cet effet les jeudis et samedis, sur rendez-vous.

Depuis le 20 juin, la bibliothèque expérimente de façon graduelle l'ouverture intérieure, les samedis seulement de 10 h à 13 h, pour permettre les prêts sans contact dans l'enceinte de celle-ci. Les citoyens peuvent ainsi, sans horaire précis, se présenter pour recevoir les suggestions des employés et repartir avec leurs prêts. Les usagers désirant prendre rendez-vous les samedis peuvent continuer à le faire pour récupérer leurs documents à l'intérieur. Les jeudis de 14 h à 18 h sont, pour leur part, toujours réservés aux prêts sans contact extérieur sur rendez-vous uniquement.

Depuis sa réouverture, la bibliothèque a aménagé une allée dégagée par laquelle les usagers circulent. Les citoyens doivent entrer par la porte principale de l'hôtel de ville située devant le chemin d'Old Chelsea et ressortir par la porte donnant sur le stationnement. De plus, les mesures de distanciation physique, le lavage des mains à l'entrée ainsi que le port du masque sont obligatoires pour accéder à la bibliothèque.

Étant toujours à l'affût des directives émises par le gouvernement du Québec, la réouverture de la bibliothèque reste sujette à changement à tout moment selon l'état de la situation au Québec et en Outaouais.

LA BIBLIOTHÈQUE SE DOTE D'UNE NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE

Avez-vous remarqué la nouvelle identité visuelle de la bibliothèque municipale? Lancée ce printemps, elle est composée d'une série d'illustrations mettant de l'avant le slogan «J'adore lire» et l'univers créatif et éducatif qu'évoque une bibliothèque. Cette charte graphique a été créée dans le but d'attirer de nouveaux publics en développant des outils promotionnels qui permettront de mettre de l'avant les services offerts à la bibliothèque de Chelsea.

Auparavant aux couleurs officielles de la Municipalité, le logo officiel a été légèrement peaufiné afin de corriger certains défauts et sera désormais de couleur mauve foncé. Ce changement s'est fait dans le but de créer un univers complet et unique en lien avec la nouvelle identité visuelle.

Étant un lieu rassembleur où l'imaginaire et l'éducation se côtoient, la bibliothèque a comme mandat principal de répondre aux besoins d'information, d'éducation, de culture et de loisirs par un accès gratuit à la lecture et à l'acquisition de connaissances pour tous.

Ce projet est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre de l'Entente de développement culturel de Chelsea.

CLUB DE LECTURE D'ÉTÉ TD 2020 : JOUE LE JEU !

Les enfants peuvent se rendre sur le site Web du Club de lecture TD depuis le 15 juin pour s'inscrire et faire de nombreuses activités, y compris :

- Lire des livres électroniques
- Voter au duel des livres
- Écrire des critiques de livres et des histoires
- Répondre à la question quiz de la semaine
- Regarder des capsules vidéo animées par l'auteur et l'illustrateur du Club

Pour plus d'informations : clubdelecturetd.ca.

ON CONTINUE DE SE PROTÉGER!



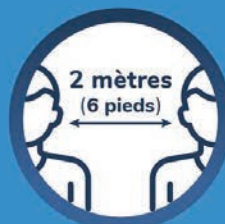
**Toussez dans
votre coude**



**Lavez
vos mains**



**Limitez vos
déplacements**



**Gardez vos
distances**



**Portez un masque
en public**
(si moins de 2 mètres)

Votre
gouvernement



Québec.ca/**coronavirus**

418/450/514/819 ou

1 877 644-4545



Québec

Conseiller district 1

Simon Joubarne
819 607-1515
s.joubarne@chelsea.ca

Conseiller district 2

Pierre Guénard
819 790-3662
p.guenard@chelsea.ca

Conseiller district 3

Greg McGuire
819 210-3955
g.mcguire@chelsea.ca

Conseillère district 4

Kay Kerman
819 827-4708
k.kerman@chelsea.ca

Conseiller district 5

Jean-Paul Leduc
819 827-2782
jp.leduc@chelsea.ca

Conseillère district 6

Kimberly Chan
873 354-6742
k.chan@chelsea.ca

Municipalité de Chelsea

100, chemin d'Old Chelsea
Chelsea (Québec) J9B 1C1
info@chelsea.ca
chelsea.ca

Numéros principaux

Hôtel de ville 819 827-1124
Travaux publics 819 827-1160
Travaux publics (urgence hors des
heures de bureau) 819 827-9911
Service incendie (information
générale) 819 827-6200

MRC des Collines-de-l'Outaouais
819 827-0516
Transcollines 819 456-1114
Urgence 911
Service de police 819 459-9911
CLSC de Chelsea 819 459-1112
Info Santé 811